

GARANTIE DU PRODUIT – CONNECTED CARE

Le présent document de garantie du produit s'ajoute aux conditions générales énoncées dans le devis auquel il est joint et s'applique aux produits de la gamme Connected Care (produits) indiqués dans le devis. À moins d'indication expresse ci-dessous, la présente garantie ne s'applique pas aux pièces de rechange. Les conditions générales du devis sont intégrées au présent document de garantie. Les termes qui commencent par une majuscule aux présentes ont la même signification que dans le devis.

Garantie du Système de douze (12) mois.

- 1.1. Philips Santé, une division de Philips North America LLC (Philips), garantit au client que le Système Connected Care de Philips (le « Système ») fonctionnera en conformité substantielle avec ses spécifications de performance, dans la documentation accompagnant le Système, pendant une période de douze (12) mois après l'installation et la mise à disposition pour la première utilisation par le patient.
- 1.2. Si votre achat comprend une solution BiPap V30, la garantie ci-dessus s'applique à celle-ci pendant une période de vingt-quatre (24) mois après l'installation ou la mise à disposition pour la première utilisation par le patient, selon la première de ces éventualités.
- 1.3. Si votre achat comprend une solution SureSigns ou EarlyVue, vous bénéficiez d'une garantie de vingt-quatre (24) mois sur un retour au centre de réparation ou d'une garantie de trente-six (36) mois sur les pièces uniquement.
- 1.4. Pour tous les produits ne nécessitant pas d'installation, la période de garantie commence à la date de facturation.
- 1.5. Toutes les pièces de verre ou tous les détecteurs plats fournis avec le Système sont assujettis aux conditions de garantie spéciales énoncées ci-dessous.

2. Entretien préventif.

2.1. Pendant la période de garantie, le personnel de Philips planifiera des visites d'entretien préventif à un moment mutuellement convenu en semaine, entre 8 h et 17 h (heure locale), à l'exclusion des jours fériés observés par Philips.

3. Options, mises à niveau ou accessoires du Système.

- 3.1. Les options, mises à niveau ou accessoires autorisés par Philips pour le Système qui sont livrés et/ou installés sur le Système pendant la durée initiale de la garantie du Système sont assujettis aux mêmes conditions de garantie que celles du premier paragraphe de la présente garantie, sauf qu'une telle garantie expire à la dernière des échéances suivantes :
 - 3.1.1. à l'expiration de la période de garantie initiale de douze (12) mois pour le Système sur lequel l'option, la mise à niveau ou l'accessoire est installé; ou
 - 3.1.2. après quatre-vingt-dix (90) jours pour les pièces uniquement à compter de la date d'installation.

4. Mise à jour du logiciel système et mises à jour logicielles.

- 4.1. Le logiciel fourni avec le Système sera la dernière version du logiciel standard disponible pour ce Système le quatre-vingt-dixième (90°) jour précédant la date de livraison du Système au client.
- 4.2. Les mises à jour du logiciel standard du Système qui ne nécessitent pas de modifications supplémentaires du matériel ou de l'équipement seront effectuées dans le cadre du service normal sous garantie pendant la durée de la garantie.
- 4.3. Tous les logiciels sont et demeurent la propriété exclusive de Philips ou de ses fournisseurs de logiciels.
- 4.4. L'utilisation du logiciel est assujettie aux conditions d'un contrat de licence de logiciel distinct. Le client doit signer tous ces contrats de licence avant la livraison du Système ou au moment de celle-ci.
- 4.5. Aucune licence et aucun autre droit ne sont accordés au client ou à toute autre partie pour utiliser le logiciel, à l'exception de ce qui est stipulé dans les contrats de licence.
- 4.6. Les logiciels et les documents d'entretien ou de service fournis avec le Système et/ou situés dans les locaux du client visent uniquement à aider Philips et ses mandataires autorisés à installer et à tester le Système, à aider Philips et ses mandataires autorisés à entretenir le Système en vertu d'une convention de soutien distincte conclue avec le client, ou à permettre au client d'entretenir le Système.
- 4.7. Le client accepte de restreindre l'accès à de tels logiciels et à de tels documents aux employés de Philips, aux employés des mandataires autorisés de Philips et aux employés autorisés du client seulement.

5. Garantie des consommables et des capteurs médicaux.



- 5.1. Philips offre une garantie sur les produits réutilisables qui s'applique aux défauts de matériaux et de fabrication pendant un an.
- 5.2. En ce qui concerne les articles à usage unique ou jetables, Philips garantit qu'ils fonctionneront tels quels.
- 5.3. S'il y a lieu, veuillez également consulter la garantie du fabricant fournie avec le produit.

6. Garantie des produits de soins aux patients par RM.

- 6.1. Philips offre une garantie sur les produits de soins aux patients par RM qui s'applique aux défauts de matériaux et de fabrication pendant la période définie dans le tableau de classification 2.
- 6.2. En ce qui concerne les articles à usage unique ou jetables, Philips garantit qu'ils fonctionneront tels quels.
- 6.3. S'il y a lieu, veuillez également consulter la garantie du fabricant fournie avec le produit.
- 6.4. Les moniteurs de soins aux patients par RM sont pris en charge à la fois sur place et au centre de réparation.

7. Exclusions relatives à la garantie.

- 7.1. Philips ne garantit pas que les produits Connected Care fonctionnent sans erreur ou interruption.
- 7.2. Philips n'offre pas de garantie pour le matériel de tiers, y compris les mises à niveau des composants matériels, les logiciels de tiers, y compris les mises à niveau logicielles, ainsi que les systèmes d'exploitation ou les correctifs et les mises à jour des systèmes d'exploitation de tiers (à l'exception de certains produits de solutions technologiques).
- 7.3. Les composants matériels de réseau, les systèmes d'exploitation de réseau et les câbles de réseau ne sont pas couverts par le présent document de garantie.
- 7.4. Les produits consommables employés dans le cadre de l'utilisation de produits Connected Care, notamment les supports de stockage, ne sont pas couverts par le présent document de garantie.
- 7.5. Les correctifs, les mises à jour ou les mises à niveau du logiciel, y compris, sans toutefois s'y limiter, les services professionnels, ne sont pas couverts par une garantie ou une condition, qu'elle soit expresse, implicite ou prévue par la loi.

8. <u>Limites relatives à la garantie.</u>

- 8.1. Les obligations de Philips et le recours exclusif du client dans le cadre de toute garantie d'un produit se limitent, au choix de Philips, à la réparation ou au remplacement du produit ou d'une partie de celui-ci dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis écrit d'une violation substantielle de la part du client (période de traitement relative à la garantie du produit) ou, à l'expiration de la période de traitement relative à la garantie du produit, au remboursement d'une partie du prix d'achat payé par le client, à la demande du client.
- 8.2. Le client recevra le remboursement après avoir retourné le produit à Philips.
- 8.3. Le service sous garantie effectué en dehors des heures normales de travail (c.-à-d. de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés observés par Philips) devra être payé par le client aux taux de service standards de Philips.
- 8.4. La présente garantie est assujettie aux conditions suivantes. Le produit :
 - 8.4.1. doit être installé par des représentants autorisés de Philips (ou être installé conformément aux directives d'installation de Philips par du personnel formé par Philips);
 - 8.4.2. doit être utilisé exclusivement par du personnel dûment qualifié d'une façon sécuritaire et raisonnable conformément aux directives écrites de Philips et selon l'usage auguel le produit est destiné; et
 - 8.4.3. doit être entretenu en stricte conformité avec toutes les directives d'entretien recommandées et prévues fournies avec le produit, et le client doit aviser Philips immédiatement si le produit ne respecte pas à tout moment ses spécifications de performance imprimées.
- 8.5. Les obligations de Philips dans le cadre de toute garantie d'un produit ne s'appliquent pas dans les cas suivants : les défauts du produit découlent de l'entretien ou de l'étalonnage inadéquat ou inapproprié par le client ou ses mandataires; le client ou des tiers ont fourni des interfaces, des fournitures ou des logiciels, notamment le chargement de correctifs du système d'exploitation pour le logiciel sous licence et/ou les mises à niveau du logiciel antivirus exécuté dans le cadre du logiciel sous licence sans l'approbation préalable par Philips; l'utilisation ou l'exploitation du produit autrement que conformément aux spécifications du produit et aux directives écrites applicables de Philips; l'abus, la négligence, les accidents, les pertes ou les dommages lors du transport; la préparation inappropriée du site; l'entretien ou les modifications non autorisés du produit; ou les perturbations causées par des virus ou logiciels semblables résultant de la connexion du produit à un réseau.
- 8.6. Philips ne donne aucune garantie pour les produits de tiers (à l'exception de certains produits de solutions technologiques) fournis au client par Philips dans le cadre du devis; toutefois, Philips déploiera des efforts raisonnables pour que la garantie des tiers pour les produits s'applique au client.



- 8.7. Les obligations de Philips décrites aux présentes sont les seules obligations de Philips et le seul recours exclusif du client en cas de violation de la garantie d'un produit.
- 8.8. LES GARANTIES ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES À L'ÉGARD D'UN PRODUIT (Y COMPRIS LE LOGICIEL FOURNI AVEC LE PRODUIT) SONT LES SEULES GARANTIES DONNÉES PAR PHILIPS RELATIVEMENT AU PRODUIT, AU LOGICIEL ET AUX OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE DEVIS, ET REMPLACENT EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE ÉCRITE, VERBALE, PRÉVUE PAR LA LOI, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.
- 8.9. Philips peut utiliser des éléments remis à neuf lors de la fabrication des produits, qui font l'objet des mêmes procédures et garanties de contrôle de la qualité que les nouveaux produits.

9. Réseau de services à distance de Philips (SDP).

9.1. Le client devra :

- 9.1.1. fournir à Philips un endroit sûr dans les locaux du client pour stocker un routeur de réseau de services à distance de Philips et fournir un accès complet et gratuit à ce routeur (ou à un routeur appartenant au client et acceptable pour Philips) pour la connexion à l'équipement et au réseau du client; ou
- 9.1.2. fournir à Philips un accès Internet sortant sur SSL, et en tout temps pendant la période de garantie, fournir un accès complet et gratuit à l'équipement et au réseau du client pour l'utilisation par Philips dans le cadre de l'entretien à distance du produit, de l'assistance à distance au personnel qui utilise les produits, de la mise à jour du logiciel des produits, de la transmission des avis d'état automatisés des produits et du téléversement régulier de fichiers de données de produits (y compris, sans toutefois s'y limiter, les journaux d'erreurs et les données sur l'utilisation afin d'améliorer les produits et services de Philips ainsi que le regroupement en services).
- 9.2. Le défaut du client de fournir un tel accès constituera la renonciation du client au service d'entretien préventif prévu et annulera la couverture du soutien ou de la garantie à l'égard des défaillances du produit jusqu'à ce que le service d'entretien préventif ait été exécuté ou que l'accès au réseau de services à distance ait été fourni.
- 9.3. Le client accepte de payer à Philips, aux tarifs de demande de services et aux taux pour la main-d'œuvre alors en vigueur, le montant correspondant à toutes les heures que le personnel de Philips aura attendu pour accéder aux produits.

10. Transfert du produit.

- 10.1.À l'appréciation de Philips, si le client transfère ou déplace le produit installable Connected Care, ou toute partie de celuici, toutes les obligations en vertu du présent document de garantie prendront fin, sauf si le client obtient le consentement écrit préalable de Philips pour un tel transfert ou déplacement.
- 10.2.À la demande du client, Philips peut, à son gré, déplacer le produit Connected Care, et elle devra certifier à nouveau le produit Connected Care, aux frais du client.

11. Limitation de responsabilité.

- 11.1.LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE PHILIPS DÉCOULANT DU PRODUIT OU EN LIEN AVEC CELUI-CI EN CE QUI CONCERNE TOUTE VIOLATION DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, LA GARANTIE, LA NÉGLIGENCE OU UN ACTE ILLÉGAL, OU AUTREMENT LIÉE AU PRODUIT, EST LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT RÉEL REÇU POUR LE PRODUIT QUI A DONNÉ LIEU À LA RÉCLAMATION.
- 11.2. PHILIPS N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS, EXEMPLAIRES OU PARTICULIERS ET/OU DES DOMMAGES, Y COMPRIS LA PERTE DE DONNÉES, DE PROFITS OU DE REVENUS, L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES OU L'UTILISATION EN RELATION AVEC OU DÉCOULANT DE CES CONDITIONS DE VENTE, QUE CES DOMMAGES SOIENT PRÉVISIBLES OU NON, ET QUE LA RÉCLAMATION SOIT FONDÉE OU NON SUR UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU UNE RUPTURE DE CONTRAT, EN DROIT OU EN EQUITY. NI PHILIPS NI LES FOURNISSEURS DE PHILIPS NE SONT RESPONSABLES DE TOUTE PERTE OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LES DONNÉES MÉDICALES OU AUTRES STOCKÉES SUR LE PRODUIT OU PAR CE DERNIER.
- 11.3.L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE NE S'APPLIQUE QUE DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE.
- 11.4.POUR LES CLIENTS AMÉRICAINS, LES ÉLÉMENTS SUIVANTS NE SONT PAS SOUMIS AUX LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ EN VERTU DE LA SECTION 11.1. :
 - 11.4.1. LES RÉCLAMATIONS DE TIERS À L'ÉGARD DE DOMMAGES DIRECTS DÉCOULANT D'UN PRÉJUDICE CORPOREL OU D'UN DÉCÈS CAUSÉ PAR LA NÉGLIGENCE DE PHILIPS OU PAR UN VICE PROUVÉ DU PRODUIT.
 - 11.4.2. LES RÉCLAMATIONS LIÉES À DES DOMMAGES MATÉRIELS CORRESPONDANT AU COÛT RÉEL DE LA RÉPARATION OU DU REMPLACEMENT DU BIEN MATÉRIEL, DANS LA MESURE OÙ LES DOMMAGES



RÉSULTENT DE LA NÉGLIGENCE DE PHILIPS OU D'UN VICE PROUVÉ DU PRODUIT.

- 11.4.3. LES FRAIS REMBOURSABLES ASSUMÉS PAR LE CLIENT POUR FOURNIR DES AVIS AUX PATIENTS, CONFORMÉMENT À LA LOI, DANS LA MESURE OÙ CES AVIS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS EN RAISON D'UNE DIVULGATION NON AUTORISÉE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA SANTÉ PROTÉGÉS PAR PHILIPS.
- 11.4.4. LES AMENDES/PÉNALITÉS IMPOSÉES AU CLIENT PAR DES AGENCES GOUVERNEMENTALES EN RAISON D'UNE DIVULGATION NON AUTORISÉE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA SANTÉ PROTÉGÉS PAR PHILIPS, LESQUELLES CONSTITUENT DES DOMMAGES DIRECTS.

12. Avis de non-responsabilité.

12.1.EN AUCUN CAS PHILIPS OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE SERONT RESPONSABLES DES DOMMAGES INDIRECTS, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS, EXEMPLAIRES OU PARTICULIERS, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LA PERTE DE REVENUS OU DE PROFITS, L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES, LA PERTE DE DONNÉES OU LE COÛT DES PRODUITS OU SERVICES DE REMPLACEMENT, QUE CES DOMMAGES DÉCOULENT OU NON D'UNE RUPTURE DE CONTRAT, D'UNE RUPTURE DE GARANTIE, D'UNE NÉGLIGENCE, D'UNE INDEMNISATION. D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU D'UN AUTRE DÉLIT.

13. Force majeure.

13.1.Philips et le client sont dispensés de l'exécution de leurs obligations respectives (à l'exception des obligations de paiement) découlant de tout retard ou défaut causé par des événements hors de leur contrôle raisonnable, notamment les catastrophes naturelles, les pandémies, les actes d'une autorité civile, militaire ou gouvernementale, les incendies, les inondations, les guerres, les embargos, les conflits de travail, les actes de sabotage, les émeutes, les accidents, les retards des transporteurs, ainsi que le respect volontaire ou obligatoire de tout acte d'autorité, règlement ou demande d'orientation obligatoire. Par souci de clarté, les demandes du client ne sont pas considérées comme des demandes du gouvernement en vertu de la présente section.

Les spécifications du Système de Philips peuvent être modifiées sans préavis.

Garantie du produit - Connected Care - Rév. 22



GARANTIE DU PRODUIT – CONNECTED CARE – TABLEAU DE CLASSIFICATION 1 (les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes figurant à la dernière page du tableau 1)

NOM DE LA GARANTIE	DESCRIPTION DE LA GARANTIE	LIEU DU SERVICE	PÉRIODE DE GARANTIE	PÉRIODE DE COUVERTURE	DÉLAI DE RÉPONSE	PRODUITS DE MONITORAGE Numéro/description du produit
1 an	Réparation sur le site du client	Sur place		En tout temps	Maximum le jour suivant (sur place)	Moniteurs de patients IntelliVue MX400, MX450, MX500, MX550, MX750, MX850, MX40, X3 [867030], MX100 [867033], MP5, MP5SC Écrans IntelliVue AD75 et AD85 Active Displays Socle IntelliVue [867043] Système de télémesure IntelliVue {1,4 GHz} Infrastructure sans fil IntelliVue [802.11] Matériel iX C du Centre d'information IntelliVue de Philips [866424] Matériel iX 4 du Centre d'information IntelliVue de Philips [866424] Tablette EPM PC CAXA0 [867365] Coupe-feu réseau [867336] Avalon FM20, FM30, FM50 Tapis roulant TMX428 – modèle TrackMaster



1 an	Réparation sur le site du client	Sur place		De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Maximum le jour ouvrable suivant	IntelliVue FMS-4 [865243] IntelliVue FMX-4 [866468] IntelliVue MMX [867036] Support de modules flexible [M8048A] Extension hémodynamique [867039] Extension pour capnographie [867040] Extension pour Microstream [867041] Cardiographe PageWriter TC70 [860315] La plupart des réparations peuvent être effectuées à distance. Un soutien occasionnel sur place est fourni uniquement si nécessaire. Cardiographe PageWriter TC50 [860310] La plupart des réparations peuvent être effectuées à distance. Un soutien occasionnel sur place est fourni uniquement si nécessaire. Il s'agit d'une garantie facultative pouvant être achetée avec le TC50, si désiré. Tapis roulant ST80i [TKM42500] Modules de paramètres : débit cardiaque [M1012A], oxymétrie de pouls [M1020B], pression avec effraction tissulaire [M1006B], température [M1029A] Module IntelliBridge EC10 [865115] Ventilateur Respironics HRC EV300 Moniteur Tempus Pro [989706000032, 989706000001, 989706000081, 989706000001, 989706000081, 989706000001, 9897060000081, 989706000001, 9897060000081, 989706000001, 9897060000081, 989706000001, 9897060000081,
						989706012180, 867420, 867421, 867422, 867423] Moniteur de patients Expression [MR200] – 866120 (2) (9)
						Moniteur de patients Expression [MR400] – 866185 (2) (9)
						Portail de soins aux patients par RM 5000 – 866162
Centre de réparation	Réparation et retour de l'appareil du client	Centre de réparation pour la clientèle de Philips	1 an	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement 3 jours ouvrables (5)	[865353] (9) Système avancé Bilichek (2) Assistant à la toux Respironics T70 [1098160]



	D	0 / 1		De 8 h à	0/ / 1	
Centre de réparation	Réparation et retour de l'appareil du client	Centre de réparation pour la clientèle de Philips	2 ans	17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement de 5 à 7 jours ouvrables (5)	Enregistreurs Holter
NOM DE LA GARANTIE	DESCRIPTION DE LA GARANTIE	LIEU DU SERVICE	PÉRIODE DE GARANTIE	PÉRIODE DE COUVERTURE	DÉLAI DE RÉPONSE	PRODUITS DE MONITORAGE Numéro/description du produit
Centre de réparation	Réparation et retour de l'appareil du client (avec appareil de prêt) (2)	Centre de réparation pour la clientèle de Philips	2 ans	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement 3 jours ouvrables (5)	860310 – Cardiographe PageWriter TC50 (7) Il s'agit de la garantie standard, mais elle peut être remplacée par une garantie d'un an sur place, moyennant l'achat d'une option de produit. Moniteur Tempus Pro [989706000032, 989706000082, 989706000001, 989706000031, 989706000051, 989706000081, 989706000101, 989706002081, 989706012180, 867420, 867421, 867422, 867423]
Centre de réparation	Réparation et retour de l'appareil du client	Centre de réparation pour la clientèle de Philips	2 ans	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement 3 jours ouvrables (5)	EarlyVue VS30
Centre de réparation	Réparation et retour de l'appareil du client	Centre de réparation pour la clientèle de Philips	5 ans; la garantie de 3 ans sur les pièces uniquement est facultative	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement 3 jours ouvrables (5)	860437 – Cardiographe PageWriter TC35
Centre de réparation	Réparation et retour de l'appareil du client (avec appareil de prêt) (2)	Centre de réparation pour la clientèle de Philips	5 ans	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement 3 jours ouvrables (5)	



Échange	Échange de produit	S. O.	1 an	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement le jour ouvrable suivant	Exergen Temporal Scanner [867095] Module BIS [M1034B]; module EEG [M1027B] Module IntelliVue NMT [865383] Module de pression artérielle effractive [M1006B] Module Masimo rainbow SET IV [867191] Module d'identification IntelliBridge EC5 [865114] Avalon CL [866074, 866075, 866076, 866077] Système d'épreuve d'effort ST80i [860343] Trousse de mise à niveau ST80i [860351] Capteur à longue portée [866487] Capteur fœtal et maternel [866488] Sonde Avalon avec fil [867245, 867246, 867247]	
Échange	Réparation ou remplacement	Centre de réparation pour la clientèle de Philips/Respironics	2 ans	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement le jour ouvrable suivant	Défibrillateur Tempus LS [989706001681]	
Échange	Réparation ou remplacement	Centre de réparation pour la clientèle de Philips/Respironics	1 an	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement le jour ouvrable suivant	Respironics Capnostat 5 [1015928] Respironics C5 LoFlo [1022054]	
NOM DE LA GARANTIE	DESCRIPTION DE LA GARANTIE	LIEU DU SERVICE	PÉRIODE DE GARANTIE	PÉRIODE DE COUVERTURE	DÉLAI DE RÉPONSE	PRODUITS DE MONITORAGE Numéro/description du produit	
Échange	Échange de produit	S. O.	5 ans	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement le jour ouvrable suivant	DEA HeartStart FR3 – Texte [861388] DEA HeartStart FR3 – ECG [861389]	
Échange	Échange de produit	S. O.	8 ans	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement le jour ouvrable suivant	DEA HeartStart OnSite [M5066A] DEA HeartStart Home [M5068A] DEA HeartStart FRx [861304]	
Échange	Échange de produit	S. O.	1 an	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement le jour ouvrable suivant	Moniteur à distance pour DEA [860461]	



Remplacem ent du support seulement		S. O.	90 jours (3)	S. O.	S. O.	Logiciel iX C du Centre d'information IntelliVue de Philips [866389, 866390] Logiciel iX 4 du Centre d'information IntelliVue de Philips [866389, 866390] IntelliBridge Enterprise [866183] Logiciel IntelliVue Guardian [866009] IntelliSpace Perinatal [867061] IntelliSpace ECG [860426] {application logicielle uniquement} Système logiciel Holter incluant les mises à niveau logicielles [860331]
Assistance biomédicale	Pièces biomédicales à l'interne	Site du client	3 ans	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement le jour ouvrable suivant	VS30 (7) Moniteur Tempus Pro [989706000032, 989706000082, 989706000001, 989706000031, 989706000051, 989706000081, 98970600101, 989706002081, 989706012180, 867420, 867421, 867422, 867423]
Assistance biomédicale	Pièces biomédicales à l'interne	Site du client	5 ans	De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (6)	Généralement le jour ouvrable suivant	

Remarques:

- Des garanties facultatives sont offertes pour ces appareils. Le client doit en choisir une au moment de la commande, sinon la garantie par défaut d'un (1) an s'appliquera.
- 2. Philips fournira un appareil de prêt pendant la réparation du produit.
- 3. La garantie s'applique uniquement au support.
- 4. La plupart des réparations peuvent être effectuées à distance. Un soutien occasionnel sur place peut être nécessaire.
- 5. Le délai de 3 à 7 jours ne comprend pas le transport à destination et en provenance du centre de réparation pour la clientèle de Philips.
- 6. À l'exception des jours fériés observés par Philips.
- 7. Des garanties facultatives sont offertes pour ces appareils, en plus de la garantie par défaut. Le client doit choisir une garantie facultative au moment de la commande, sinon la garantie par défaut s'appliquera. Remarque: Des garanties peuvent également être achetées pour les appareils EarlyVue VS30 afin de couvrir des années de service supplémentaires.
- 8. L'équipement de démonstration est couvert par la même garantie que l'équipement neuf.
- 9. Lorsque l'appareil est fourni par Philips, une garantie de quatre-vingt-dix (90) jours est offerte sur la batterie interne et amovible.
- 10. Trois options de garantie peuvent être choisies pour un moniteur Tempus Pro au moment de la vente : 1 an sur place, 2 ans au centre de réparation (avec appareil de prêt) et 3 ans sur les pièces biomédicales à l'interne.



GARANTIE DU PRODUIT - MONITORAGE - TABLEAU DE CLASSIFICATION 2

Numéro de pièce	Description de la pièce	Période de garantie (à compter de la date de livraison)	Méthode de soutien	
866185	Moniteur de patients Expression [MR400]	1 an	1	
866162	Portail de soins aux patients par RM 5000	1 an	1	
866120	Moniteur de patients Expression [MR200]	1 an	1	
989803192761	Module patient ECG sans fil (3e génération) 1-5	le MR400)	1	
989803194341	Module patient ECG sans fil (3e génération) 6-10	le MR400)	1	
989803192771	Module patient SaO ₂ sans fil (3 ^e génération) 1-5	le MR400)	1	
989803194331	Module patient SaO ₂ sans fil (3 ^e génération) 6-10	1 an (si acheté dans le commerce ou avec le MR400)	1	
989803161991	Capteur de SaO ₂ Quick Connect, IRM	1 an	2	
989803166531	Pince de capteur de SaO ₂ pour adulte	1 an	2	
989803166541	Pince pédiatrique de capteur de SaO ₂	1 an	2	
989803193721	Large câble ECG 3.0, AAMI	6 mois	2	
989803193731	Câble standard ECG 3.0, AAMI	6 mois	2	
989803193741	Câble néonatal ECG 3.0, AAMI	6 mois	2	
989803194511	CAPTEUR FLEXTEMP II	6 mois	2	
989803182641	Brassard de pression artérielle sans effraction tissulaire pour adulte (réutilisable)	6 mois	2	
989803182541	Brassard de pression artérielle sans effraction tissulaire pour adulte (10) (jetable)	3 mois	2	
989803183221	Tuyau d'interconnexion pour pression pour adulte	6 mois	2	
989803183231	Tuyau d'interconnexion pour pression néonatale	6 mois	2	
989803191031	Chargeur de batterie de module	6 mois	2	
989803191341	Batterie, module (3e génération)	1 an	2	
989803152881 [9065]	Batterie, module (2º génération)/BATTERIE DE 3,7 V POUR MODULE PATIENT SANS FIL ROHS		2	
S. O.	Accessoires réutilisables	6 mois	2	
S. O.	Accessoires jetables	3 mois	2	

Les modules ECG et SaO₂ sont couverts par une garantie de douze (12) mois.

Les consommables ne sont pas tous inclus dans cette liste.

Les produits réutilisables sont couverts par une garantie de six (6) mois, et les produits jetables, par une garantie de trois (3) mois. Les moniteurs de soins aux patients par RM sont pris en charge à la fois sur place et au centre de réparation.

Méthodes de soutien :

- 1. Centre de service à la clientèle, 1 800 567-1080, options 2
- 2. https://forms.office.com/e/R9Yqmr30KL